



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

O.981.0- 5 – EUROF 1/ 07

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Augmentation de la participation des Chemins de fer portugais (CP) au capital-actions d'EUROFIMA

Le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a approuvé l'augmentation de la participation des Chemins de fer portugais (CP) au capital-actions d'EUROFIMA de 1,0 à 2,0%, moyennant la cession à ce réseau au prix de 5'111 francs suisses l'action, de 1'300 actions de la Deutsche Bahn AG (DB AG) et de 1'300 actions de la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF).

L'Assemblée a ensuite approuvé la nouvelle répartition du capital qui en résulte et a ainsi modifié le libellé de l'article 5 des Statuts de la Société, en ramenant le nombre d'actions détenues par la SNCF et par la DB AG de 61'360 unités à 60'060 unités dans les deux cas et en augmentant le nombre d'actions détenues par les CP de 2'600 à 5'200 unités.

Modification de la raison sociale de la Société Ferroviaire Slovaquie SA

Le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que 1'300 actions de la Société, précédemment détenues par la Société ferroviaire Slovaquie SA sont dorénavant détenues par la société Železničná spoločnosť Slovensko, a.s.

Ces deux décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 21 septembre 2007.

La présente notification est faite en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes (f/d):

- procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2007
- copie certifiée conforme de la nouvelle version du 21 septembre 2007 de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA

Berne, le 28 septembre 2007

